

COMMUNE DE VASSIEUX EN VERCORS**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 06****Séance du 03 Juillet 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le 03 Juillet, le Conseil Municipal de la commune de Vassieux en Vercors dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie

Sous la Présidence de Monsieur Thomas OTTENHEIMER Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25/06/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 8 Présents : 7 Votants : 7

Présents : Nelly GUILLET - MAGNIN Rachel - Thomas OTTENHEIMER- Christophe TORREGROSSA - Dominique GUILLET-

Denis PELLISSIER -Nicolas MORFIN

Excusé : Anthony AUDRAPT

Secrétaire de séance : Nelly GUILLET

Délibération n°2025-06-010**Cession bois pour la fête du village**

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportées et anticipées ;

Considérant :

La proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF en juillet2025 pour l'exercice 2025., avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- 1) Approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2025, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

UG	Programme	Proposition	Nvelle Prop.	Justif.	Type Coupe	Surf. à Dés. (ha)	V. Total (m3)
3			2025	Fête du village + rajout	irregulier	0.5	

- 2) INFORME le Préfet de Région des motifs (art.L 214-5 du CF) de sa décision à reporter ou supprimer les coupes suivantes proposées par l'ONF sur l'état d'exercice 2025 :

3) Orientations de mise en marché

Dénomination du chantier forestier	Produits	Bois sur pied & Délivrance
P3 2025	Arbre BV	

COMMUNE DE VASSIEUX EN VERCORS

La présente délibération sera transmise à l'ONF

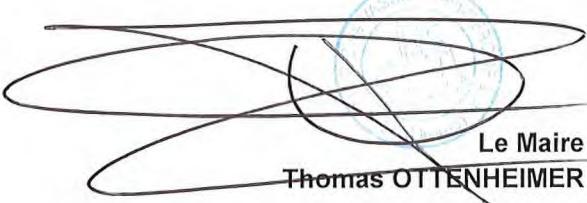
Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme. Elle sera en outre publiée pendant un mois en mairie.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance le 03 Juillet 2025

Résultat du vote		Pour extrait certifié conforme,
Pour	7	A Vassieux-en-Vercors, le 07 Juillet 2025
Contre		
Abstention		


Le Maire
Thomas OTTENHEIMER

La présente délibération est exécutoire de plein droit conformément à la loi du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes. A cet effet, Monsieur le Maire soussigné, certifie en avoir assuré la publicité et la transmission ce jour, pour visa, à Monsieur le Préfet.